

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL640

présenté par  
M. Paluszkiewicz

-----

### ARTICLE 14

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article conduit à la création d'un comité consultatif supplémentaire qui ne paraît pas conforme avec les objectifs fixés par le Gouvernement dans le contexte de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique. La création d'une conférence nationale des SDIS apparaît comme un élément de lourdeur de la procédure administrative engendrant des coûts non nécessaires et ne mobilisant pas suffisamment les dispositifs consultatifs déjà prévus par le droit commun.